

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport
Liège, mardi 27 février 2018
Réunion n° 24
Procès-verbal

Présents :

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
Alain HOUTAIN	Service public de Wallonie, DGO 3, Département du sol et des déchets
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR (Architecte Jost Group)
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « <i>Les Bassis-Mosans</i> »
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Luc LEJEUNE	Ville de Visé
Benoit LAMBINON	DP World Liège

Excusés :

Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre f.f.
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Deuxième échevin
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, DGO 3, Département des Permis et Autorisations Liège
Jean GEURTEN	Représentant de la population – Commune d'Oupeye
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DGO 4
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Arnaud WARIN	Service public de Wallonie, DGO 3
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
Johan LEMMENS	WDP
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général a.i.

Invités

- Monsieur Guy Gérard, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSeP) ;
- Monsieur Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC).

Comme convenu précédemment, le Port autonome de Liège a invité l'AwAC & l'ISseP pour une présentation à l'attention des membres du Comité d'accompagnement en vue de leur présenter et de leur commenter les résultats des mesures de la première année d'analyse (analyses couvrant la période 01/01/2017 – 31/12/2017).

1. PV de la réunion n° 23

M. Huynen souhaite une légère rectification dans le PV n°23.

Au point 4.8, dernier paragraphe, il faut remplacer le terme "rampe d'accès de l'autoroute" par "rampe de sortie de l'autoroute".

Par ailleurs, les Bassis-Mosans ont transmis au Port autonome de Liège leur courrier transmis à la Ville de Visé et à la Commune d'Oupeye. Ce courrier est relatif à l'adaptation des sens de circulation entre la rue de l'Eurégio et la rue Marchand.

Association de RICHELLE pour l'aménagement d'un point de vue « Rue sur la Carrière»

M. Van den Meerssche souhaite également préciser qu'il a rencontré divers riverains de Richelle enthousiastes par rapport à Liège Trilogiport. Il souligne également l'existence de l'ASBL « *Rendez-vous sur Richelle* » qui souhaite aménager un point de vue dans la rue 'Sur la Carrière'. (Personne de contact : Mme Blanche Thys, Conseillère communale).

Il précise que les membres de l'association n'ont aucun problème de bruit vis-à-vis des conteneurs ou de l'exploitation de la plate-forme, à l'exception d'une seule et unique personne et non pas plusieurs personnes comme relaté précédemment.

2. Informations complémentaires et diverses par le SPW – DGO 2

Selon Mme n, jugtr' » Hellemans, le SPW DGO 2 a reçu le permis pour la station définitive de mesures de la qualité de l'air. Le bureau d'architecture analyse actuellement les documents en vue de lancer le marché de travaux. La station définitive sera installée au même endroit que la station provisoire.

3. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaires

3.1. DP World Liège

DP World Liège a confirmé au niveau de l'ULg-CEDIA les mesures acoustiques.

M. Xavier Kaiser de l'ULg-Cedia prendra contact avec les cinq riverains prévus en vue de placer les divers sonomètres afin de pouvoir planifier le début des mesures.

4. Présentation et commentaires des résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de la première année (pour la période 01/01/2017 – 31/12/2017) par Monsieur Guy Gérard, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSeP) et par Monsieur Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) ;

La présentation définitive est en annexe 1.

M. Greffe s'interroge sur les conséquences des polluants (notamment PM_{2,5} et PM₁₀) et leurs effets sur la santé.

M. Gérard et M. De Bast renvoient vers le site officiel « Qualité de l'air ambiant » de l'AwAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat) <http://airquality.issep.be>. Ce site met à disposition du public les concentrations des polluants atmosphériques mesurés dans l'air ambiant en Wallonie. Le site de l'AwAC, www.awac.be, informe également sur les effets de la pollution de l'air sur la santé humaine.

M. Gérard et M. De Bast précisent que l'objectif de ce premier rapport est de déterminer s'il y a une incidence due à l'installation de Liège Triligiport.

Le rapport pour l'année 2017 conclut qu'aucun phénomène particulier de pollution n'est à mettre en évidence au niveau de la station de Hermalle, en relation ou non avec l'activité de Liège Triligiport. Le profil de « pollution » de cette station ne présente pas de singularités et est semblable à ceux observés pour les autres stations de l'agglomération liégeoise.

Selon M. De Bast, nous sommes tous exposés à un certain niveau de risque en fonction de l'endroit où on habite, où on travaille, où on circule...

Si la Directive 2008/50/CE revêt un caractère contraignant pour les états membres, les lignes directrices de l'OMS regroupent un ensemble de recommandations dépourvues de contexte réglementaire et par conséquent sans caractère contraignant.

M. De Bast précise que, pour certains polluants comme les particules fines, la plupart des stations de Wallonie ne rencontrent pas les valeurs indicatives de l'OMS. C'est une situation banale, c'est-à-dire communément rencontrée, tant en Wallonie que dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Les valeurs guides représentent un idéal ou un objectif à atteindre - *[Les lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air sont destinées à être utilisées [...] pour soutenir les actions menées en vue d'atteindre une qualité de l'air permettant de protéger la santé publique dans différents contextes. [...]. L'objectif final de la gestion de la qualité de l'air et de la réduction des risques sanitaires devrait cependant être, dans toutes les régions, de progresser vers ces valeurs indicatives. (Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air : particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre, mise à jour mondiale 2005)]* ».

En cas de non-respect, les états membres doivent justifier de la situation. La Commission européenne peut poursuivre les états pour infraction (c'est le cas pour plusieurs pays européens pour les oxydes d'azote et les particules fines). La Commission européenne a suspendu ces poursuites vis-à-vis de la Wallonie concernant les PM₁₀.

Il y a aura un suivi avec le démarrage de l'activité de Jost Group.

M. Huynen précise qu'il s'agit de la situation de base minimale et souligne qu'il y a beaucoup de personnes souffrant de difficultés cardiaques ou respiratoires.

M. Brasseur s'interroge : à quelle fréquence aura-t-on ce rapport et les résultats des analyses ?

M. De Bast et M. Gérard proposent de commenter les résultats de l'année 2018 lors du premier trimestre 2019 (février-mars 2019).

5. Présentation des conclusions du rapport final du monitoring trimestriel et annuel des eaux souterraines d'octobre 2017 par M. Alain Houtain, Inspecteur général, Service public de Wallonie « Agriculture, Ressources naturelles et Environnement », Département du Sol et des Déchets ;

La présentation de M. Houtain – SPW DGO 3 figure en annexe 2.

M. Huynen s'interroge si ces analyses clôturent les investigations de manière définitive.

M. Houtain confirme que cela clôture effectivement définitivement la phase d'investigation dans le cadre du dossier d'aménagement général du site introduit par le Port autonome de Liège. Cela ne préjuge pas les problèmes qui pourraient être rencontrés par les concessionnaires lors de leurs futures implantations. Chaque dossier fait ou fera l'objet d'un examen complémentaire.

M. Bertrand précise que, pour la zone portuaire, le Port autonome de Liège a demandé à la Wallonie d'avancer pour récupérer à court terme économiquement cette zone. Ce dossier est actuellement en cours.

M. Beauwens s'interroge quant aux mesures sur les eaux des piézomètres.

Selon M. Houtain, on mesure les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes), les HAP (polycycliques aromatiques), un panel de métaux lourds (zinc, cuivre, plomb...) ainsi que selon le cas, des paramètres généraux (pH, conductivité...). Ainsi, on sait s'il y a une pollution ou une aggravation de la situation. Des échantillons prélevés sont analysés par un laboratoire agréé. Un piézomètre consiste en un tube cadenassé (pour éviter des actes de vandalisme), qui permet d'atteindre directement le niveau de la nappe afin de prélever l'eau de celle-ci.

6. DIVERS

Autorisations ponctuelles DP WORLD Liège

En décembre dernier, DP World Liège a demandé l'autorisation au Port autonome de Liège pour une ouverture exceptionnelle le samedi 16 décembre 2017 ainsi que pour une ouverture plus tardive le vendredi 15 décembre 2017. Conformément au point 2.5 de la Charte environnementale jointe au contrat de concession et sans préjudice des règles en vigueur en la matière et des dispositions du permis, le Port autonome de Liège a autorisé DP World Liège travailler le samedi 16 décembre 2017 dans la mesure où les opérations de manutention ne pourraient pas être effectuées le vendredi 15 décembre pendant les heures d'ouverture du terminal.

M. Beauwens précise en réunion l'étonnement des Bassis-Mosans par rapport à ces autorisations et précise qu'il ne faut pas que cela devienne habituel. M. Lambinon mentionne que DP World Liège a demandé au Port autonome de Liège cinq autorisations sur l'année 2017 dont trois en application. Il ne s'agit donc pas d'une situation régulière. Ce sont des situations tout à fait exceptionnelles.

Absences d'arbres

M. Ernoux nous a également précisé également deux photos prises fin janvier 2018 qui démontrent qu'il n'y a plus aucun arbre à certains endroits. Les arbres ont été arrachés par l'entrepreneur du SPW – DGO 2 en vue d'être remplacés.

Dépôts d'immondices

M. Marcel Van den Meerssche nous a fait part par courriel le 24 janvier un dépôt d'immondices (grands sacs de déchets) entre le rond-point de Haccourt et le rond-point de la clinique d'Hermalle et nous signale également le dépôt de nombreuses bouteilles & canettes & déchets en allant vers le nouveau pont.

Les Services du SPW-DGO 2 ont fait le nécessaire afin que cette zone soit plus propre. M. Van den Meerssche précise lors de la réunion que les sacs sont toutefois restés en place. Le Port autonome de Liège a procédé à l'enlèvement de ces immondices le 28 février 2018.

M. Bertrand regrette ces incivilités.

Evolution des trafics DP World Liège & activités de Jost Group

M. Greffe s'interroge sur les activités de DP World Liège & de Jost Group.

DP World Liège

2017 : 25.000 EVP (50 % par barge et 50 % par camions). M. Lambinon précise qu'une personne sera engagée en mars 2018. Selon lui, concernant les perspectives de 2018, DP World Liège souhaite doubler cette année et atteindre 50.000 EVP. Pour un EVP, cela doit être divisé par 4 (2 aller-retour). Cela représente environ 4.500 conteneurs.

Jost Group

M. Greffe s'interroge sur les activités de Jost Group et s'interroge sur la conteneurisation envisagée par Jost Group. Il s'interroge également sur les synergies potentielles avec DP World Liège.

M. Ravignat précise que les diverses activités de Liège Trilogiport sont indépendantes. Il confirme que les trafics sont réalisés par la route à l'heure actuelle. Il y a une demande potentielle du client de Jost Group pour faire venir les conteneurs d'assez loin mais cela ne s'y prête pas aujourd'hui. Les activités développées dans les halls logistiques de Jost Group dépendent des flux du client de Jost Group.

M. Ravignat précise que Jost Group est tributaire et dépendant du schéma de leur client et que Jost Group doit dès lors s'adapter aux besoins du client. Bien qu'il ne soit pas à l'heure actuelle possible de donner des chiffres quant aux volumes transportés par la voie d'eau, il y a une volonté d'utiliser la voie d'eau. Si un client souhaite vendre aux Etats-Unis, l'exportation se fera bien évidemment par conteneur.

M. Greffe souhaite savoir les projections camions de Jost Group ?

Selon M. Ravignat, 25 à 30 camions en entrée et en sortie par jour.

M. Huynen a constaté des travaux sur le pont de chemin de fer actuellement en rénovation et en renforcement.

Le pont est effectivement en travaux pour permettre une bonne exploitation commerciale du rail. Des travaux sont également en cours sur le site de Chertal.

Panneaux obsolètes

M. Huynen précise que les deux panneaux devenus obsolètes le long du RAVeL le long de la darse sont toujours en place. Cette thématique suivante a été soulevée à plusieurs reprises au sein du Comité d'accompagnement. Ces panneaux n'ont pas encore été supprimés. Il se propose d'aller enlever lui-même ces deux panneaux et demande l'autorisation du Comité d'accompagnement.

M. Bertrand précise que la gestion du RAVeL ne relève pas des compétences du Port autonome de Liège. Le SPW – DGO 2 marque son accord pour l'enlèvement de ces poteaux par M. Huynen.

La réunion se termine à 19H30.

Prochaine réunion

La prochaine réunion (réunion n° 25) est fixée **au mardi 26 juin 2017 - 18h.**

Annexe 1

Présentation des résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de la première année (pour la période 01/01/2017 – 31/12/2017) de M. Guy Gérard, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSeP) et de M. Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC)

Annexe 2

Présentation des conclusions du rapport final du monitoring trimestriel et annuel des eaux souterraines d'octobre 2017 – M. Alain Houtain, Inspecteur général, Service public de Wallonie « Agriculture, Ressources naturelles et Environnement », Département du Sol et des Déchets.



Emile-Louis Bertrand
Directeur général